

LE PROJET DU CHUM : STIMULANT, AUDACIEUX, AMBITIEUX

Mémoire présenté à
l'Office de consultation publique de Montréal

Dans le cadre de la consultation sur
le projet d'implantation du Centre hospitalier
universitaire de l'Université de Montréal

Par **la Chambre de commerce du Montréal
métropolitain**

Décembre 2006



© Chambre de commerce du Montréal métropolitain



**Chambre de commerce
du Montréal métropolitain**
Board of Trade of Metropolitan Montreal

Préambule

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte quelque 7 000 membres. Sa mission est de représenter les intérêts de la communauté des affaires de l'agglomération urbaine de Montréal et d'offrir une gamme intégrée de services spécialisés aux individus, aux commerçants et aux entreprises de toutes tailles de façon à les appuyer dans la réalisation de leur plein potentiel en matière d'innovation, de productivité et de compétitivité. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

Introduction

C'est avec grand intérêt que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain participe à la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) relativement au projet d'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM). D'emblée, la Chambre tient à reconnaître l'importance de l'exercice en cours qui vise à doter la région métropolitaine de Montréal de centres hospitaliers universitaires (CHU) de calibre international, à l'image des plus grandes métropoles du monde.

Dans le contexte économique actuel de mondialisation, la compétitivité entre les ensembles économiques se joue de plus en plus entre les grandes agglomérations urbaines qui sont maintenant considérées comme les véritables moteurs de création de la richesse et de l'innovation. Il devient dès lors indispensable, pour les métropoles, de mettre en place un environnement qui suscitera l'attraction des talents et des investissements.

Le projet des CHU regroupe le Centre hospitalier universitaire de l'Université McGill (CUSM), le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, ainsi que le CHUM. Plus particulièrement, le projet du CHUM représente, pour la métropole et le Québec, un hôpital où 10 000 employés, 900 médecins, 700 professeurs, 5 000 étudiants et stagiaires, 330 chercheurs, ainsi que 800 bénévoles oeuvrent au service de la population de Montréal et du Québec. Cet établissement est aussi le lieu de formation de plus de 50 % des médecins du Québec, en plus de permettre une mise en valeur de nombreuses expertises et de connaissances multidisciplinaires du domaine de la santé, une dynamique qui devrait être améliorée avec le regroupement des diverses composantes en un même site.

Depuis de nombreuses années, la Chambre suit de près le projet de réalisation des CHU à Montréal, puisqu'elle est convaincue qu'il contribuera au développement de la métropole, en plus d'améliorer la qualité de vie des Montréalais et de favoriser l'attraction de chercheurs et d'étudiants étrangers pour y travailler. Mais surtout, le projet du CHUM constitue une occasion unique – que nous nous donnons – d'innover et de consolider une assise importante de notre économie, le secteur des sciences de la vie.

Pour la préparation de ce mémoire, en plus de s'inspirer des documents déposés en consultation et des ateliers thématiques qui se sont tenus les 14, 15 et 16 novembre, la Chambre a notamment fait appel à l'implication et à l'expertise des membres de ses comités d'analyse stratégique sur les affaires sociales, le développement urbain, et les technologies et l'innovation. Elle a également pu compter sur l'expertise des membres de son conseil d'administration.

Avec comme objectif de jouer un rôle d'acteur économique contributif et responsable, la Chambre est très heureuse de transmettre aujourd'hui ses commentaires et réflexions sur le projet du CHUM. Ils sont présentés en trois sections dont la première fait état du rôle majeur que joue le secteur des sciences de la vie dans le développement économique de la métropole. Dans la seconde, la Chambre examine plus en détail les retombées au sein de multiples secteurs que générera cet important CHU et, enfin, dans la troisième, il sera fait état de certaines conditions de réussite identifiées par la Chambre pour que ce projet permette de générer le maximum des retombées prévues et escomptées.

1. Montréal, métropole des sciences de la vie

Avec ses quatre universités, dont deux sont dotées de facultés de médecine reconnues dans le monde – tant pour la qualité de leur enseignement que pour la recherche qui y est faite – ses quatre grandes écoles et ses quelque 200 centres de recherche, Montréal est la première des villes canadiennes en ce qui concerne l'intensité de la recherche. L'un des principaux domaines de recherche est celui des sciences de la vie et ce secteur d'activité représente pour Montréal un élément très important de son économie. En plus de la renommée pour le savoir-faire et les équipements dont elle s'est déjà dotée, la métropole compte également plusieurs pôles de développement dans ce secteur, notamment en recherche, en commercialisation et en développement des marchés.

Montréal figure d'ailleurs parmi les joueurs majeurs du secteur biopharmaceutique non seulement au Canada, mais aussi en Amérique du Nord où elle se classe au 8^e rang des plus importantes métropoles et compte pas moins de 37 000 employés qui oeuvrent dans 660 établissements. La grappe industrielle Montréal InVivo, qui joue un rôle important dans ce domaine d'activité, contribue à solidifier ce positionnement en haut de liste.

De l'avis de la Chambre, il importe de consolider ce secteur capital de l'activité économique et de se donner comme objectif de réunir les conditions nécessaires pour maintenir Montréal en tête des métropoles canadiennes dans le domaine des sciences de la vie, et le projet des CHU est certes partie intégrante de cette visée. En outre, ce projet représente un pôle de développement majeur, ainsi qu'une belle occasion de faire autrement... de faire mieux. Et aux yeux de la Chambre, placer le projet des CHU au cœur d'une stratégie qui vise à consolider le secteur des sciences de la vie dans l'économie de Montréal est certainement le moyen à privilégier pour y parvenir.

2. Le CHUM comme moteur de développement

L'implantation du CHUM au centre-ville de Montréal et le développement du Technopôle Ville-Marie dans son pourtour constituent, à plus d'un titre, un véritable moteur de développement, notamment à l'égard du développement économique et du développement urbain de ce secteur.

La Chambre est d'avis que ce projet constitue également une occasion unique de réaliser un projet de développement durable tant dans ses composantes internes – à savoir le centre hospitalier, les centres de recherche, les soins aux patients, les liens avec la communauté et les autres institutions hospitalières – que dans son milieu environnant, particulièrement à l'égard du développement urbain, des accès routiers, du transport en commun ou du transport actif, en plus de la mise en valeur du patrimoine architectural.

2.1. Moteur de développement économique

Ces dernières années à Montréal, aucun projet de cette ampleur, susceptible de générer autant de retombées de toutes sortes, n'a été entrepris. Les investissements majeurs dans l'économie du Québec pour la construction du CHUM – dont la majeure partie bénéficiera à la grande région de Montréal – généreront aussi des retombées indirectes très importantes.

L'infrastructure du CHUM, au cœur du centre-ville de Montréal, représente un investissement catalyseur stratégique qui favorisera – en plus de l'interaction entre patients, médecins et chercheurs du domaine de la recherche clinique (une activité économique majeure à Montréal) – les liens entre les chercheurs universitaires du secteur de la santé et les entreprises privées. De tels liens contribuent fortement à créer de meilleures pratiques de commercialisation et de mise en marché des innovations.

À cet égard, la Chambre a pris part à la création d'un organisme sans but lucratif, le Technopôle Ville-Marie, dont la mission est notamment de favoriser et de faciliter l'établissement, autour du futur CHUM, d'organismes pouvant bénéficier de la proximité des installations de l'établissement pour le développement de technologies du secteur des sciences de la vie. Un tel organisme offre le double avantage à la fois de définir une vision de développement à long terme pour les projets ou organismes qui graviteront autour de l'hôpital, tout en conservant la flexibilité de saisir les occasions de développement qui pourraient se présenter dans les mois et les années à venir.

De l'avis de la Chambre, le projet de réalisation du CHUM constitue un projet en constante évolution, tant au sein de l'hôpital – puisque les équipements se renouvellent constamment et que les besoins en infrastructures sont perpétuellement en évolution – que dans l'environnement immédiat de l'hôpital où s'installeront nombre d'organisations oeuvrant dans des domaines connexes à celui de la santé. À cet égard, de nombreuses entreprises liées à l'innovation et aux technologies pourraient être mises à profit pour combler les besoins du CHUM et des centres de recherche affiliés.

Il va sans dire qu'avec l'arrivée éventuelle de nouveaux acteurs économiques dans ce secteur du centre-ville de Montréal, de nombreux édifices pourraient être rénovés et agrandis. Or, dans la mesure où les quelques terrains actuellement inoccupés près de l'Hôpital Saint-Luc seront utilisés pour ériger les nouveaux édifices du CHUM, de nouveaux espaces devront être aménagés aux abords de l'autoroute Ville-Marie et, éventuellement, après le recouvrement de l'autoroute, davantage d'espaces pourraient être libérés pour la construction de nouveaux édifices, faisant du coup augmenter significativement la valeur des terrains et les taxes foncières qui y sont associées.

Enfin, gardant à l'esprit que la planification d'un tel projet se fait pour de nombreuses années et que les besoins, dans l'avenir, seront sensiblement différents de ceux rencontrés actuellement, la Chambre est d'avis que c'est là une occasion de réfléchir à de futurs développements pour le Palais des congrès de Montréal. Un élément qui illustre l'ampleur des activités économiques du secteur des sciences de la vie pour Montréal est l'importance que ce secteur occupe dans l'ensemble des activités du Palais des congrès. Ainsi, ce sont plus de 35 000 personnes qui participent à des congrès internationaux reliés aux sciences de la vie, ce qui représente plus de 66 % de l'ensemble des congrès internationaux qui y sont tenus.

La proximité du CHUM et du Palais contribuera certainement à attirer davantage d'événements du secteur des sciences de la vie, d'autant plus qu'une nouvelle tendance s'impose : de nombreuses associations – internationales et régionales – se regroupent pour tenir en même temps et en un même lieu, leur événement. Ces événements d'importance requièrent des espaces plus vastes, alors que les superficies disponibles pour les congrès à Montréal sont souvent insuffisantes pour accueillir de tels congrès.

2.2. Moteur de développement urbain

Le CHUM est situé dans un lieu stratégique : il fait le pont entre le centre-ville et le Vieux-Montréal, et voisine le Vieux-Port, le Quartier international, le Quartier des spectacles, le campus de l'UQAM, de même que le futur projet du Technopôle Ville-Marie. L'implantation d'une infrastructure de cette importance et des acteurs qui s'établiront en périphérie représente une occasion privilégiée de redévelopper ce secteur déstructuré de Montréal, de procéder à l'intégration réussie d'une infrastructure importante dans un milieu de vie, en plus de permettre au centre-ville de s'étendre vers l'est.

Aux yeux de la Chambre, la construction des édifices modernes qui constitueront le futur CHUM n'entre pas en contradiction avec la revalorisation de ce quartier au riche patrimoine architectural. La Chambre est toutefois d'avis que cette revalorisation ne pourra être possible que si le choix d'entreprendre la construction d'édifices de qualité est fait et qu'un véritable souci de développement durable accompagne chaque décision prise au moment de la planification et de la réalisation des travaux. Il y a tout lieu de se

donner comme objectif de faire de cette infrastructure un édifice de qualité qui ajoutera au rayonnement de la métropole et qui contribuera au patrimoine urbain de demain.

Les exemples de requalification urbaine de quartiers sont nombreux, et Montréal a même récemment été désignée comme ville UNESCO de design par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Or, le projet du CHUM est certainement une autre occasion privilégiée de mettre en valeur le savoir-faire montréalais dans le domaine de l'aménagement urbain et dans la mise en valeur des différentes formes du patrimoine de la métropole.

L'implantation de nouvelles infrastructures et la création du Technopôle Ville-Marie sont non seulement des occasions d'améliorer le tissu urbain de ce secteur de la ville, ils constituent en quelque sorte une première étape pour effectuer le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie à l'est du Palais des congrès. À cet égard, l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur du CHUM et du Technopôle Ville-Marie devra permettre, notamment, d'assurer une cohérence dans la réalisation des infrastructures municipales requises pour desservir ce quartier et en améliorer le tissu urbain.

Un tel projet, à l'image de ce qui a été fait dans le Quartier international, améliorerait considérablement le lien entre le centre-ville et le Vieux-Montréal et contribuerait certainement à faciliter la mobilité des nombreux Montréalais et touristes qui transitent dans le secteur. Une attention toute particulière devrait être portée aux accès aux différents pavillons de l'institution, notamment à l'égard des infrastructures routières et de la circulation aux abords du site. La Chambre est également d'avis que des accès au réseau de métro, et éventuellement au tramway que la Société du Havre suggère d'implanter entre le centre-ville et le Vieux-Montréal, devraient être réalisés afin de privilégier ce mode de transport pour accéder au futur CHUM, tout comme devrait l'être le transport actif en construisant des pistes cyclables et de larges trottoirs pour les piétons.

3. De strictes conditions de réussite

Quelle que soit la forme de gestion choisie pour mener les travaux du CHUM et des futurs projets du Technopôle Ville-Marie, une chose est certaine : le succès et la qualité doivent orienter nos choix et nos décisions. Astreignons-nous à faire l'effort supplémentaire de véritablement initier des projets de qualité, les retombées n'en seront que plus importantes et les acteurs désireux d'y prendre part, plus nombreux. L'expérience urbaine aux abords du CHUM et dans ce nouveau périmètre biomédical doit être remarquable, et ce, tant pour les patients, les employés, les étudiants, les riverains, les congressistes, les touristes que les passants. Voilà une occasion privilégiée de créer un lieu reconnu pour la qualité de son environnement et dont l'image serait celle d'un endroit où il fait bon vivre particulièrement pour les patients et les citoyens riverains.

La Chambre est aussi d'avis qu'une attention particulière devra être portée à la gestion des budgets et des échéanciers tout au long de la réalisation des travaux, et que des communications fréquentes de leur avancement devront être faites aux acteurs et aux riverains. La communication qui avait été établie avec les riverains par le Quartier international constitue certainement un exemple de réussite dont il faudrait s'inspirer.

Ces éléments, sans être exhaustifs, favoriseront certainement l'engagement des nombreux acteurs impliqués dans les projets. Ils permettront aux investisseurs de s'y installer et aux riverains d'y adhérer et de s'approprier cette initiative de requalification urbaine.

Conclusion

Le projet des CHU est certainement l'un des plus importants et des plus structurants qu'ait connu Montréal depuis de nombreuses années, non seulement parce que le projet est d'envergure, mais surtout parce qu'il est générateur d'importantes retombées. Il constitue une occasion unique, pour la métropole et le Québec, de se doter d'infrastructures de santé à la fine pointe de la technologie, de créer des liens plus étroits avec l'industrie des sciences de la vie, un secteur prépondérant de notre économie.

L'investissement majeur du CHUM dans un secteur déstructuré du centre-ville constitue également une occasion privilégiée d'attirer des investisseurs et d'améliorer le tissu urbain du secteur. Si le succès attire le succès, la Chambre croit que nous devons nous engager, collectivement, à n'entreprendre que des projets de qualité et que, de cette façon, Montréalais, Québécois, chercheurs, étudiants, médecins, infirmières, patients et riverains s'approprièrent ce grand projet : notre projet.

La Chambre tient à souligner aux acteurs engagés dans la réussite du projet du CHUM, au gouvernement du Québec et à la Ville de Montréal, son intention de jouer un rôle d'acteur contributif et responsable et d'œuvrer, en collaboration avec les acteurs du milieu, à promouvoir les initiatives et les projets concrets et structurants liés au développement du centre hospitalier ainsi que du Technopôle.

Montréal détient déjà des atouts majeurs dans le domaine des sciences de la vie et nous avons l'occasion de faire encore plus, encore mieux. Il s'agit d'une occasion unique et inestimable d'exceller encore davantage dans un domaine où nous réussissons déjà bien.